



## CERTIFICAT D'INSTALLATION D'UN COMPTEUR D'EAU

\_\_\_\_\_  
(adresse de l'immeuble)

Par la présente, nous certifions que le compteur d'eau, fourni par la Ville de Sainte-Adèle, a été installé conformément aux normes établies au guide d'installation et selon les directives du fournisseur.

L'information concernant le dispositif anti-refoulement (DAR), selon les normes de la RBQ, a été transmise au propriétaire.

- Un DAR était déjà présent et fonctionnel.
- Nous avons effectué l'installation d'un DAR.
- Le Propriétaire a refusé l'installation d'un DAR.

Diamètre de la conduite \_\_\_\_\_

Conduite de dérivation installée \_\_\_\_\_ Oui/Non \_\_\_\_\_

Plombier \_\_\_\_\_ Entreprise \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_ Date \_\_\_\_\_

Plombier membre en règle du CMMTQ

### **FORMULAIRE À RETOURNER À LA VILLE PAR LE PROPRIÉTAIRE DE L'IMMEUBLE DANS LES DÉLAIS PRESCRITS**

Services techniques & hygiène du milieu  
1381, boul. de Sainte-Adèle  
Sainte-Adèle (Québec) J8B 1A3  
(450) 229-2921 poste 3211  
[sthdm@vdsa.ca](mailto:sthdm@vdsa.ca)

